



Procedure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2005/2034(BUD)
Budget 2005 : état prévisionnel PE, adaptation des rémunérations	Procédure terminée
Sujet	
8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	ALDE JENSEN Anne E.	20/09/2004
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
07/03/2005	Vote en commission		Résumé
08/03/2005	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0048/2005	
08/03/2005	Débat en plénière		
10/03/2005	Résultat du vote au parlement		
10/03/2005	Décision du Parlement	T6-0070/2005	Résumé
10/03/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/2034(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/26733

Portail de documentation					
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0048/2005	08/03/2005	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0070/2005 JO C 320 15.12.2005, p. 0171-0241 E	10/03/2005	EP	Résumé

Budget 2005 : état prévisionnel PE, adaptation des rémunérations

La commission a adopté le rapport de Mme Anne Elisabet JENSEN (ADLE, DK) sur l'état prévisionnel du Parlement européen concernant un budget rectificatif de l'Union européenne pour l'exercice 2005 qui prenne en compte l'adaptation des rémunérations et les pensions de 2004. Le rapport relève «l'existence d'un excédent éventuel dans le budget du Parlement pour 2005» et demande à son secrétaire général de réexaminer la situation en juillet 2005 et, le cas échéant, de présenter au Bureau une proposition d'avant-projet d'état prévisionnel concernant un budget rectificatif afin d'éviter l'annulation de crédits à la fin de l'exercice. Il demande en outre à son secrétaire général de présenter une proposition révisée de calendrier à long terme de la politique immobilière du Parlement.

Budget 2005 : état prévisionnel PE, adaptation des rémunérations

En adoptant le rapport de Mme Anne Elisabet JENSEN (ALDE, DK), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission au fond et adopte l'état prévisionnel concernant le budget rectificatif 2005 annexé au procès-verbal du PE du 10 mars 2005. Cet état prévisionnel est approuvé dans l'attente d'un budget rectificatif qui tiendrait compte d'une adaptation des rémunérations et des pensions du personnel pour 2004, inférieure aux prévisions. Il fait suite à la demande de l'autorité budgétaire de présenter un état prévisionnel de chaque institution, suite à l'adaptation des rémunérations.

Ce faisant, le Parlement relève qu'un excédent budgétaire pourrait apparaître dans le budget du Parlement pour 2005. Il demande dès lors à son Secrétaire général de réexaminer la situation en juillet 2005 et que le Bureau présente éventuellement une proposition d'avant-projet d'état prévisionnel visant à éviter l'annulation des crédits en fin d'exercice. Le Secrétaire général est également appelé à présenter une proposition révisée de calendrier à long terme de la politique immobilière du Parlement.